



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 20 MAI 2014



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 20 MAI 2014

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Christophe Zbinden.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Antoine Ruff, représentant de la presse.

Le Président excuse l'absence de Mme Josiane Berset, et M. Pascal Marchon du groupe PS, PCS et Ouvertures.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Fabienne Aeby, secrétaire, que 28 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général que la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée, par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le flash d'information de mai 2014 distribué à tous les ménages.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance mais également par courrier électronique afin de faciliter le travail de rédaction du procès-verbal.

Suite à son élection, le Président déclare :

« Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée par cette élection ».

J'ai une certaine fierté, d'autant plus que, lorsque je lis dans le flash communal ou sur le site internet de la commune, le nom de mon grand-papa Antonin Maillard me fait plaisir, lui qui a été employé communal pendant de nombreuses années, lui qui m'a promené dans le village avec son « vegelet ». C'est peut-être là déjà que l'envie de me mettre à disposition de la Commune a commencé.

Oui j'ai fait des choses pour la commune, toujours avec plaisir « Jeunesse – Protection civile – Belfaux-Belfête ». J'ai toujours eu la chance d'apprendre, de voir des gens du village qui étaient passionnés.

Que ce soit dans le sport, l'animation, le travail ou autres, A BELFAUX, il y a des gens de qualité. Je voulais les énumérer mais la liste est trop longue et j'en aurais oubliés.

Pendant cette année de Présidence, nous allons parler de fusion, de route de contournement, de nouvelle école et encore plein d'autres choses, mais toujours, dans l'intérêt de la Commune, qui a une âme et où il fait bon vivre. Que nos voisins le sachent et en prennent de la graine....

J'ai parlé au début de mon grand-papa, employé communal passionné, aussi je suis obligé d'avoir une pensée pour M. Norbert Friedly qui prend une retraite bien méritée. Merci Norbert.

Lors de la séance du Conseil Général du 11 mars, M. Alain Carrupt a dirigé sa dernière séance en tant que Président. Au nom du Conseil Général je tiens à te remercier pour le travail accompli et te remet ce cadeau.

Voilà j'arrive au bout de mon message, j'aimerais vous féliciter, vous les membres du Conseil Communal, vous les membres du Conseil Général, vous les membres des Commissions, du temps que vous mettez à disposition de la Commune. »

Ordre du jour du conseil général

Le Président signale aux membres du Conseil général que le bureau a reçu une proposition de modification de l'ordre du jour émanant du groupe PS, PCS et Ouvertures.

Point 3.2 Élection de Marc Lüthi en remplacement de Florian Emonet, délégué à l'Agglo

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

Le Président soumet au vote la proposition de modifier l'ordre du jour 3.2 élection de Marc Lüthi en remplacement de Florian Emonet, délégué à l'Agglo. Elle est acceptée à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2014

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mars 2014 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du Conseil général

Le Président adresse au nom du bureau et du conseil général ses sincères condoléances à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale sortante, pour le décès de son papa.

Ensuite, le Président déclare à Mme Anne-Lise Meyer que le conseil général a appris sa décision d'arrêter sa fonction de conseillère communale. Au nom du conseil général, il la remercie pour tout le travail accompli au sein du conseil communal et la remercie également pour sa bonne collaboration et lui souhaite beaucoup de plaisir pour la suite.

Mme Anne-Lise Meyer est remplacée au conseil communal par M. François Gendre. Le Président le félicite d'avoir accepté cette tâche de conseiller communal.

Au nom du conseil général, le Président souhaite la bienvenue à M. Nicolas Jobin au sein du conseil général en remplacement de M. Gabriel Litzistorf élu au conseil communal. Il le félicite d'avoir accepté la tâche. M. Jobin a été assermenté le 6 mai 2014 par M. le Préfet.

Le Président souhaite également la bienvenue à M. Dominique Schaller, nouveau vice-président au sein du bureau du conseil général.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

DEMISSION DE MME ANNE-LISE MEYER

M. Jean-Bernard Schenevey informe le conseil communal de la démission de Mme Anne-Lise Meyer au conseil communal pour le 31 mai 2014 et déclare :

« Au mois de mars, tu nous faisais part de ta décision de mettre fin à ton mandat de Conseillère communale et de vice-Syndique pour la période en cours, ceci avec effet à la fin mai. Tu nous présenteras donc ce soir tes derniers comptes, et tout laisse à croire qu'ils seront noirs comme un certain parti valaisan ».

Nul doute que tu as pris cette décision, difficile, selon tes propres mots, en parfait accord avec toi-même et en allant dans la direction que tu souhaites.

Ta lettre nous indique que tu as besoin de plus en plus de temps pour tes parents, à ce sujet, je te redis toute notre sympathie, puisque entre temps ton cher papa s'en est allé...

Tu nous dis également que tes petits enfants te procurent beaucoup de plaisir et que tu ne souhaites plus t'en priver. Chacun d'entre nous, qu'il soit parent ou grand-parent trouve en cette phrase tout le mérite de la décision.

Je te rejoins totalement dans le fait de dire que cette activité nous apporte beaucoup, mais demande également beaucoup, d'engagement et de temps. Ton courrier indique que tu as vécu des passages difficiles, je les trouve regrettables et certainement dénués de toute véracité puisque à ce jour le Tribunal administratif n'a toujours pas statué sur un recours contre des mesures jugées excessives par le conseil communal au vu du rapport de Me Boivin.

Malgré cet incident de parcours, dotée d'un caractère solide et positif, nous sommes convaincus que tu ne garderas de ces treize années, passées au sein de l'exécutif belfagien, que les bons moments puisque tu ajoutes que maintenant l'ambiance et le fonctionnement te sont agréables.

Sachez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux que nous nous réunirons en juin, à l'Isola, couvent réputé de Fribourg, pour partager un moment convivial afin de prendre congé de Dominique Corpataux et d'Anne-Lise.

En conclusion, je t'adresse, chère Anne-Lise, nos remerciements pour tout le travail effectué avec rigueur et justesse.

Nous te souhaitons également beaucoup de plaisir avec ta famille et du courage pour aménager ton chalet en Valais, saches que Jean-Paul attend ces moments avec impatience, lui qui est un parfait bricoleur.

PAL incidences de la LAT

M. Jean-Bernard Schenevey explique qu'en raison de la modification de la LAT, il y a 2 variantes possibles pour la révision du PAL :

1. Adapter la révision générale en fonction des remarques des préavis des services de l'Etat et mettre à l'enquête la révision. Cette approbation ne sera possible qu'au terme du moratoire et les conditions de la nouvelle législation restent en grande partie inconnues
2. Déposer un dossier d'examen complémentaire et préalable qui répond aux conditions du moratoire et demander une approbation le plus tôt possible.

Cette deuxième variante voudrait que l'ensemble des zones affectées projetées dans l'actuelle révision soit transposé dans le plan directeur. Seule une petite partie trouverait une affectation au plan des zones grâce à des compensations internes.

FUSION

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle la présentation du Préfet de l'année passée.

Il explique également la difficulté d'une fusion à 5 communes étant donné que certaines communes ne font pas partie de l'agglomération.

Pour ce qui est du projet de fusion avec Autafond, un groupe de travail a été constitué dont la première séance a eu lieu le 7 novembre 2013.

Alors même si les 2 communes avaient dans l'esprit de fusionner à 5 communes ou à 2-3 communes, le délai devient trop court, actuellement, pour une fusion à 5 communes pour toucher l'aide financière à la fusion.

Les 2 communes ont déjà beaucoup d'intérêts en commun et à long terme la situation financière sera plus difficile pour Autafond.

Plusieurs séances du groupe de travail ont déjà eu lieu afin d'établir un projet de convention de fusion qui est à l'examen préalable au service des communes.

M. Carrupt déclare que le conseil général avait demandé qu'un groupe de travail soit créé afin d'analyser les opportunités d'une fusion et il regrette que le conseil communal ait entrepris cette démarche sans associer le conseil général.

PISTE CYCLABLE

M. Gabriel Litzistorf informe le conseil général que le Canton a décidé de créer une piste cyclable sur la zone du chemin de la Rosière.

ZONE 30 KM/H

M. Gabriel Litzistorf explique que des contrôles de vitesse ont relevé un dépassement marqué de la vitesse de 30 km/h. Deux contrôles à l'aide du radar du TCS ont été réalisés et des pointes à 75 km/h ont été relevées. Le Conseil communal a demandé à la Police de faire également un contrôle dans cette zone, les résultats sont en attente. Par la suite, une évaluation sera réalisée afin de déterminer si des modérateurs de trafic supplémentaires sont nécessaires.

NOUVEAU BATIMENT POUR LA PETITE ENFANCE : INFORMATIONS ET POINT DE LA SITUATION

Mme Probst explique que la surélévation étant terminée et le rapport sur l'actualisation des besoins en locaux émanant des divers services communaux présenté, le conseil communal a poursuivi son examen qui devra aboutir, si la nécessité et l'urgence sont démontrées, à la construction d'un bâtiment destinée à la petite enfance.

En bref, voici le point de la situation :

Le Conseil communal a rencontré le Bureau Itis pour statuer sur le contrat signé lors de la dernière législature. Celui-ci a été déclaré caduc car n'étant plus en adéquation avec la situation actuelle, tout particulièrement en ce qui concerne le respect des procédures se rapportant aux mandats publics et à leurs marchés.

Pour poursuivre dans l'étude de dudit bâtiment, le CC a alors transmis une demande d'offre de faisabilité à 4 bureaux :

- Itis
- Archipole Fribourg
- Arcad Givisiez
- MWA Givisiez

Le bureau Itis a décliné l'invitation, sachant que s'il obtenait ce 1^{er} mandat, il ne pourrait pas entrer en matière pour la suite, si la procédure est respectée.

Sur la base du tableau comparatif issu de l'ouverture des soumissions, le conseil communal a attribué le mandat de cette étude de faisabilité au Bureau MWA à Givisiez pour le prix de Fr 13'415.- selon le tableau affiché. L'architecte qui s'occupe de ce travail est M. Karati. Dans la 1^{ère} étape de l'étude, il leur a été demandé de travailler sur la possibilité de faisabilité d'une crèche dans les locaux qui viendraient libérés par l'édilité et le service du feu au moment où la commune pourra acquérir l'Arsenal. Si cette faisabilité se vérifiait, ces locaux ne devraient pas être pris en compte dans le nouveau bâtiment, d'où l'intérêt de faire cette étude en préambule.

Le résultat démontre que sans une 2^{ème} construction à prévoir dans le talus, la transformation de ces locaux en crèche n'est pas possible comme selon le plan présenté.

L'estimation du coût démontre qu'il n'y a pas d'économie financière réelle à réaliser la crèche ici plutôt que dans le nouveau bâtiment et que cette économie ne compenserait pas la faiblesse de la qualité du projet : situation au nord, continuellement à l'ombre, donc toujours dans la lumière artificielle.

Après examen des plans et du rapport de M. Karati, autant les membres du conseil communal que les membres de la Coba ont émis un préavis négatif pour cette option.

Une autre option est proposée pour l'utilisation de ces locaux, c'est la création d'un espace dévolu à l'enseignement du sport. Au vu de l'augmentation de l'occupation de la halle des sports par les obligations du nombre d'unités à donner selon le plan d'études romand, cette idée semble des plus intéressantes et permettrait de libérer des unités d'enseignements dans la halle. Elle permettrait en plus d'avoir des locaux à louer pour l'exercice de sports divers en soirée : danse, zumba, yoga, méditation, etc ... alors qu'aujourd'hui la commune est très souvent sollicitée par de telles demandes.

Pour l'instant, l'architecte vérifie la faisabilité de la transformation de ces locaux en salle à usage de l'enseignement du sport scolaire. A savoir si les locaux correspondraient aux normes émis par le service des bâtiments scolaires et si une subvention pourrait entrer en ligne de compte.

COMMISSION DES SENIORS

En réponse à la proposition no 30 formulée par M. François Gendre, Mme Ajilian répond concernant la création d'une commission « senior + »

La LSen (loi sur les seniors) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les communes auront ensuite 5 ans pour définir leur concept communal :

LSen, Art. 4, Compétence des communes

1) *Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, les communes définissent dans un concept communal les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre, en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les buts de la présente loi.*

2) *Elles réactualisent régulièrement leur concept communal et le transmettent à la Direction en charge de la santé.*

Ceci dit, le conseil communal cherche pour début 2015, 5 personnes motivées et intéressées, dont une qui assurera la présidence.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer d'ici fin août 2014 auprès de l'administration communale. Les 5 membres seront nommés par le conseil communal.

PROJET EOLIEN : GROUPE DE TRAVAIL PIAMONT

M. Maitre fait la présentation du projet et indique que le Groupe de travail a été fondé par Greenwatt SA, filiale du Groupe E, pour évaluer l'opportunité d'un parc éolien entre Belfaux et Noréaz.

Greenwatt propose une implantation en forêt afin d'éviter les nuisances pour la population. Greenwatt est en contact en conséquence avec les autorités cantonales depuis 2013. Une décision du Conseil d'Etat sur la teneur du plan cantonal directeur éolien est attendue en fin 2014.

Les communes participant au groupe de travail Piamont:

- Autafond
- Belfaux
- Chésopelloz
- Corminboeuf
- Noreaz
- Ponthaux

La présentation PowerPoint est jointe au procès-verbal.

Le Président clôt la discussion générale relative aux informations du Conseil communal.

3.1 Nomination d'un délégué à l'Agglo en remplacement de M. Dominique Corpataux : proposition de M. Gabriel Litzistorf

Le Président demande s'il y a d'autres propositions de candidature ?

Aucune contre-proposition n'est faite.

Le Président soumet au vote la candidature de M. Gabriel Litzistorf comme délégué à l'Agglo en remplacement de M. Dominique Corpataux.

La candidature de M. Gabriel Litzistorf est acceptée à l'unanimité.

3.2 Nomination d'un délégué à l'Agglo en remplacement de M. Florian Emonet : proposition du groupe PS-PCS-Ouverture de M. Marc Lüthi

Le Président demande s'il y a d'autres propositions de candidature ?

Aucune contre-proposition n'est faite.

Le Président soumet au vote la candidature de M. Marc Lüthi comme délégué à l'Agglo en remplacement de M. Florian Emonet.

La candidature de M. Marc Lüthi est acceptée à l'unanimité.

4. Message no 1 : demande d'un crédit de CHF 120'000.- pour la fermeture du passage à niveau non gardé « En Laz » moyennant la réalisation d'un passage inférieur pour piétons et cyclistes et d'un chemin AF

Le Président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dominique Stohr donne lecture du rapport de la commission financière et déclare que la charge annuelle liée au crédit demandé de CHF 120'000.- s'élève à CHF 7'200.00 pour la première année et est dégressive les années suivantes. Cela représente une charge supplémentaire non prévue dans le plan financier de la période administrative 2011-2016.

La commission financière considère que cette charge financière est néanmoins supportable pour la Commune de Belfaux.

La commission financière préavis favorablement la demande de crédit de CHF 120'000.-, sachant qu'il est prévu que ce montant sera remboursé lors de la mise en valeur du quartier « En Laz ».

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 120'000.- ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Pierre Emanuel Bapst déclare au vu des changements de la LAT et de l'imposition lors de vente de terrain à bâtir, il se demande s'il n'est pas plus judicieux, avant d'investir pour ce passage, de prendre contact avec les propriétaires pour savoir s'ils sont toujours motivés à vendre leurs terrains et à mettre leurs terrains en zone bâtir.

M. Schenevey répond que la réalisation de ce passage est conditionnée aux subventions qui seront versées en 2014.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 120'000.-. Celle-ci est acceptée par 23 oui, 1 non et 4 abstentions.

M. Roger Descloux déclare que le PDC-Futuro salue l'anticipation du Conseil communal, qui, dans le cadre de la suppression du passage à niveau « En Laz », souhaitait réaliser un passage inférieur via une buse métallique pour permettre le maintien du passage de piétons et de cyclistes.

Sachant que le secteur « En Laz » représente le potentiel le plus important de développement de Belfaux pour les 20 prochaines années, il apparaît important d'offrir un passage pratique et rapide à une population se rendant à l'école, aux gares voir au centre du village.

Ce passage sera un plus pour la mobilité douce au centre de notre localité. Il s'agit donc d'une opportunité à saisir.

Le parti PDC-Futuro est favorable à cet investissement d'autant plus qu'il est prévu que ce montant sera refacturé par la Commune lors de la mise en valeur du quartier « En Laz ».

5. Rapport de gestion 2013

Le Président rappelle que le Conseil général n'approuve pas le rapport de gestion mais qu'il en prend connaissance.

Le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des informations en plus de celles figurant dans le rapport de gestion 2013.

Comme le Conseil communal n'a pas d'information complémentaire à donner en plus de celles figurant dans le rapport de gestion, le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Marc Bertschy relève que les activités de la commission financière ne figurent pas dans le rapport de gestion.

Mme Anne-Lise Meyer répond qu'il s'agit d'un oubli et que la commission financière a bien siégé durant l'année 2013.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au rapport de gestion 2013 et considère, que les membres du Conseil général en ont pris acte de son contenu.

6. Compte 2013

Comptes de fonctionnement

Le Président salue M. Marc Baudin de la fiduciaire Multifiduciaire SA qui est l'organe de révision externe des comptes communaux.

Pour l'entrée en matière et l'explication générale des comptes 2013, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale responsable des finances.

Fonctionnement Résultat

Mme Anne-Lise Meyer informe les membres du Conseil général du fait que le compte de fonctionnement 2013 laisse apparaître un bénéfice de CHF 69.35 après des amortissements ordinaires et obligatoires de CHF 404'833.00, des amortissements supplémentaires de CHF 90'740.65 et une provision de CHF 100'000.00 pour des réfections de routes.

Ces amortissements supplémentaires ainsi que la provision ont été permis grâce à la maîtrise générale des charges. Les charges qui nous lient au Canton sont identiques au budget et les charges qui nous lient aux associations de communes ont légèrement diminué.

Les rentrées fiscales sur le revenu et la fortune des personnes physique sont inférieures de 4.6 % au budget mais elles ont été compensées par les autres impôts relatifs aux comptes gains immobiliers et mutations.

Il faut se réjouir de ces résultats mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'impôts irréguliers. Notre Commune n'a plus de terrain en zone à bâtir et par conséquent ne bénéficiera plus de ces impôts.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre des finances enregistre une augmentation de 4,8% par rapport aux comptes 2012.

Evolution des charges (par rapport aux comptes 2012)

Les charges qui lient la commune au canton ont augmenté de 2,5% et celles qui lient la commune et aux associations de communes ont augmenté de 5,6%. Ces augmentations se retrouvent principalement aux postes enseignement et institutions sociales.

Répartition des charges entre les différents dicastères

<u>Chapitre</u>	<u>Pourcentage</u>
Administration générale	9%
Ordre public	4%
Enseignement et formation	34%
Culte, culture et loisirs	3%
Santé	9%
Affaires sociales	13%
Transports et communications	7%
Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	<u>9%</u>
T o t a l	100% =====

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement qui s'élève à CHF 595'643.00 est en augmentation d'environ CHF 250'000.00 par rapport à 2012.

Dette

Suite aux différents investissements effectués durant l'année, la dette est passée de CHF 6'580'431.60 à CHF 9'339'171.10, soit une augmentation de CHF 2'758'739.50.

Dette par habitant

La dette par habitant s'élevait à CHF 3'263.16.

Le Président donne la parole à l'organe de révision des comptes pour la présentation de son rapport sur l'audit des comptes 2013.

En sa qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), Multifiduciaire SA a effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Belfaux** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Ils attestent qu'ils remplissent les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

La responsabilité de Multifiduciaire SA consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Ils ont effectué leur audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Multifiduciaire SA estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former leur opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon leur appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Multifiduciaire SA recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis au Conseil général, présentant un total au bilan de CHF 15'607'804.15, ainsi qu'un bénéfice de CHF 69.35.

Le Président donne ensuite la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements 2012.

M. Dominique Stohr donne lecture du rapport de la commission financière et déclare que la loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

Suite à la révision par l'organe de contrôle externe, la commission financière se prononce sur les comptes de fonctionnement et d'investissements.

La commission financière rappelle que l'emprunt de CHF 3'500'000.- a été renouvelé en décembre 2012 pour une période de 2 années et que l'emprunt de CHF 2'000'000.- a été contracté en septembre 2013 pour une période de 10 ans. De ce fait, la commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement.

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prévoyait un bénéfice de CHF 10'840.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 69.35 en tenant compte d'amortissements ordinaires et obligatoires de CHF 404'833.00, d'amortissements supplémentaires de CHF 90'740.65 et d'une provision de CHF 100'000.00 pour des réfections de routes. Cela se traduit par un cash-flow net de CHF 595'643.00.

La commission financière constate que l'application de directives de l'Etat pour l'établissement du budget 2013 a de nouveau conduit à une estimation trop optimiste des revenus concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte no 90.400.00). Les comptes 2013 montrent en effet un revenu nettement inférieur au budget (environ – CHF 326'900.00, soit environ -6%).

Etat de la dette

La dette au 31 décembre 2013 est de CHF 9'339'171.10, en augmentation de 41.9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est toutefois en adéquation avec le plan financier de législature. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 3'263.16 par habitant, en augmentation de 38.3% par rapport à l'exercice précédent.

Conclusion

La commission financière salue les efforts du Conseil communal et le félicite pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art.97 al.1 let c^{bis} LCO) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2013.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée en ce qui concerne l'entrée en matière, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation du compte de fonctionnement.

Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, rappelle aux membres du Conseil général que les comptes 2013 leur sont présentés sous forme de graphiques et que les écarts sont commentés dans la brochure des comptes 2013 qui leur a été remise avec la convocation.

0. Administration	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	951'147.45	959'772.00

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 0.

1. Ordre public	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	419'678.68	408'362.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 1.

2. Enseignement et Formation	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	3'738'891.02	3'742'161.00

M. Gilles Seiler relève que cette année encore une augmentation des coûts concernant le compte no 294.312.0 est constatée (électricité, chauffage, eau). Le budget initialement prévu se chiffrait à CHF 70'000.- alors que les charges effectives se montent à plus de CHF 110'000.-.

En date du conseil général du 16 avril 2013, M. Seiler interrogeait déjà le conseil communal au sujet d'une augmentation de ces coûts, suite à l'introduction du nouveau système de chauffage à distance. M. le Syndic avait alors répondu que différents réglages devaient encore être effectués sur le système Belcad, afin d'en améliorer son rendement. A ce jour, M. Seiler constate qu'il n'y a aucune amélioration.

M. Seiler souhaite savoir quels réglages ont été effectués et par quelle entreprise ?

M. Jean-Bernard Schenevey relève que le Conseil communal a aussi été attentif à cette augmentation et le montant budgété est sous-évalué. Lors de l'établissement du budget nous ne connaissions pas le montant des comptes 2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	371'573.15	425'758.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 3.

4. Santé	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	962'600.65	934'130.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 4.

5. Affaires sociales	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	1'422'132.50	1'478'335.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 5.

6. Transports et communications	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	721'718.40	818'241.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	1'227'256.85	1'222'562.00
Produits	1'038'566.59	1'053'100.00

Concernant le compte 70.314.0, M. Dominique Schaller demande pourquoi le montant prévu au budget n'a largement pas été utilisé.

Les employés n'ont pas pu exécutés les travaux prévus à la STAP du Remblai par manque de temps. Ces travaux sont reportés pour 2014.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

8. Economie	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	64'774.05	65'152.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 8.

9. Finances et impôts	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	925'004.34	560'604.00
Revenus	8'913'667.35	8'341'932.86

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 9.

Comptes des investissements

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation du compte d'investissements 2013.

Mme Anne-Lise Meyer indique que, durant l'année 2013, des investissements pour un total de CHF 3'532'815.85 ont été effectués; les recettes d'investissements, quant à elles, s'élèvent à CHF 711'639.20. Le compte boucle avec un solde négatif de CHF 2'821'176.65.

Elle présente, chapitre après chapitre, les comptes d'investissements qui figurent aux pages 41 à 50 de la brochure.

1. Ordre public	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	31'300.05	10'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 1.

2. Enseignement et formation	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	611'407.90	345'000.00
Revenus		190'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges		1'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 3.

6. Transports et communications	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	294'739.80	347'000.00
Revenus	391'884.15	165'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	102'465.45	553'100.00
Revenus	311'766.00	234'423.00

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

9. Finances et impôts	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Charges	2'492'902.65	2'520'000.00
Revenus	7'989.05	315'800.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 9.

Le Président ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative à la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2012.

Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2013

Le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le compte de fonctionnement 2013 qui se présente comme suit :

Total des revenus	CHF	10'804'777.09
Total des charges	CHF	10'804'846.44
Excédent de revenus	CHF	69.35
		=====

et sur le compte des investissements 2013 qui se présente comme suit:

Total des charges	CHF	3'532'815.85
Total des revenus	CHF	711'639.20
Excédent de charges	CHF	2'821'176.65
		=====

Le bilan au 31 décembre 2013 qui est présenté à titre d'information se compose des éléments suivants :

Total des actifs		CHF 13'084'966.82
Compte de pertes et profits reportés	CHF	544'386.40
Compte de pertes et profits en cours	CHF	69.35
Total des passifs	CHF 12'405.580.40	CHF 13'084'966.82

Au vote final, les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, aux membres du Conseil communal, à M. Patrick Wider, caissier communal, et au personnel de l'administration communale pour l'excellent travail effectué en matière de comptabilité.

Mme Anne-Lise Meyer remercie les membres du Conseil général, au nom du Conseil communal, d'avoir accepté les comptes de l'exercice 2013.

7. Propositions

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu, avec la convocation, la liste des propositions de la législature 2011 – 2016.

Le Président ouvre la discussion générale.

CREATION D'UNE ZONE POUR LES ENTREPRISES DU VILLAGE

Mme Christiane Bapst propose qu'avant de dézoner un terrain ou de changer l'affectation de terrains en zones à bâtir, il faut penser aux différentes entreprises du village, et qu'une évaluation des besoins soit faite par le conseil communal.

1. Pour garder les entrepreneurs ici dans le village
2. Pour éviter des dangers dus aux différentes manœuvres de poids lourds dans des quartiers qui ne sont pas prévus à cet effet.
3. Libérer des places dans les parcs souterrains

Par 18 oui, 2 non et 8 abstentions, le Conseil général décide de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition formulée par Mme Christiane Bapst.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux propositions.

M. Frédéric Brulhart souhaite transmettre la proposition suivante au conseil communal. Lors du conseil général du 23.09.2013, il souhaitait que le conseil communal se charge d'étudier la possibilité de mettre en place une porte d'entrée sur la route cantonale, entrée nord de la commune, afin d'améliorer la sécurité des piétons se rendant à l'arrêt de bus du Château du Bois depuis le quartier du Châno. Comme cette mesure rentre dans le cadre de la 3^{ème} étape de Valtraloc, le conseil communal a informé le conseil général qu'il serait difficile de faire admettre cette proposition au SPC.

Cependant, il souhaiterait cette fois-ci, que le conseil communal approche ce département afin d'examiner la possibilité de déplacer les panneaux de limitation à 50 km/h en amont de l'arrêt du bus.

En effet 30 m avant celui-ci, dans le sens Avenches – Fribourg, un panneau "ECOLE", d'une certaine importance, y est placé. Vous admettez que c'est faire preuve de peu de logique que de positionner un tel panneau à l'attention des usagers de la route, alors que ce tronçon est limité à 80km/h.

Le Conseil général décide, à l'unanimité, de transmettre la proposition de M. Frédéric Brulhart au conseil communal pour l'étudier.

8. Questions

Le Président signale aux membres du Conseil général que le bureau a adopté pour les questions le même principe de transmission des documents que pour les propositions.

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions.

M. Dominique Stohr relève la présence d'un panneau de circulation routière indiquant une école à la hauteur du Château du Bois.

M. le Syndic répond qu'il s'agit probablement d'un oubli mais c'est une route cantonale.

M. Giovanni Vona relève que selon les comptes, sous le chapitre 64.318.0, il apparaît que la commune achète aux CFF 5 abonnements généraux qui sont mis à disposition de la population.

Sachant que la réservation journalière de ces titres de transport est assumée par un organe extérieur à la commune, il serait agréable de connaître le degré de satisfaction des utilisateurs.

S'il s'avère qu'un nombre important de réponses négatives apparaît, ne devrait-on pas se poser les questions suivantes :

- Faut-il en augmenter le nombre ?
- Si la réservation sollicitée vient de l'extérieur de la commune, ne devrait-on pas prévoir un prix supérieur pour ce genre de demande ?
- Devrait-on changer la façon de faire actuelle ?

A titre indicatif, il serait intéressant de connaître le pourcentage de billets distribués à la population de Belfaux et le pourcentage donné aux personnes de l'extérieur.

M. Vona laisse réfléchir le conseil communal afin de trouver la solution optimale pour que ce service soit vraiment un service pour la population de Belfaux.

M. Pierre Emanuel Bapst demande quelle position prend le conseil communal sur la lettre envoyée par M. et Mme Ernest et Mathilde Aebischer au sujet de la route de contournement, et une réponse a-t-elle été donnée ?

M. le Syndic répond que le conseil communal a répondu à M. et Mme Aebischer qu'il reconnaît, en effet, qu'aucune information particulière n'a été faite aux propriétaires concernés par le tracé qui, pour l'instant, est une intention et non pas un tracé définitif. Et que dans le courant du mois de juin, le Service de la Mobilité rencontrera le Conseil communal afin de mettre à jour le plan réalisé il y a plus de 30 ans pour ce projet de contournement

Mme Christiane Bapst indique que les locataires des appartements à Pré St-Maurice 2 savent que leur bâtiment a été racheté par un nouveau propriétaire. Ils sont surtout très surpris d'apprendre que leur terrain qui le jouxte et qui leur servait de places de parc, lui aurait été vendu pour la future Migros.

Ils ont reçu une lettre de la régie, leur interdisant l'emploi de leur place de parcage et ils se demandent où ils doivent aller garer leurs véhicules dorénavant...

Mme Bapst demande si le propriétaire a le droit de partager en deux son terrain pour la vente et ainsi priver ses anciens locataires de leur place de parc qui était pourtant existante ? Un propriétaire est-il tenu de mettre à disposition des places de parc aux habitants de son immeuble ? Y-a-t-il un quota à respecter par rapport aux logements, ou nombres de personnes habitant l'immeuble ?

Que peut faire le conseil communal qui se soucie déjà du parcage sauvage de certains véhicules ?

Mme Probst, conseillère communale, va ressortir le dossier et l'examiner avant de donner une réponse précise à cette question.

M. Dominique Stohr relève que les locaux de l'administration communale ne sont actuellement que difficilement, voire pas, accessibles pour des personnes à mobilité réduite (par exemple des personnes en chaise roulante)

1. Quelles sont les exigences législatives en matière d'accès à des locaux « officiels » ?
2. Est-ce qu'un aménagement de l'accès aux locaux de l'administration communale pour des personnes à mobilité réduite est prévu ?

a) Si oui :

Quand est-il prévu de procéder à cet aménagement ?
Quel en est le budget ?

b) Si non :

Il propose au conseil général de demander au conseil communal d'effectuer une étude de projet d'aménagement de l'accès aux locaux de l'administration communale pour des personnes à mobilité réduite

Mme Rose-Marie Probst, conseillère communale, répond que le conseil communal est en attente d'offres pour réaliser une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Il s'agit d'une exigence légale.

M. Dominique Stohr déclare que tous les hivers, des panneaux stipulant « routes secondaires non salées » sont placées aux diverses entrées de Belfaux.

1. Quel est le but de ces panneaux, sachant que les routes secondaires de la commune sont régulièrement et quasi systématiquement déneigées et salées ?
2. S'agit-il d'une « simple mesure de protection » contre d'éventuelles poursuites judiciaires potentiellement intentées par des automobilistes et/ou riverains ?

M. le Syndic répond qu'il s'agit de mesures d'économie ayant un impact environnemental. Les panneaux ne sont pas implantés à l'entrée du village mais bien sur les routes secondaires et servent également de mise en garde pour les usagers de ces tronçons.

M. Dominique Stohr indique que pour certains postes dont la gestion n'incombe pas directement au conseil communal, les comptes 2013 montrent de grandes divergences entre les charges budgétées et les résultats effectifs.

1. Quelles sont les mesures de suivi de budget convenues avec les responsables « externes » de ces budgets pour que le conseil communal ne soit pas mis devant le fait accompli d'un éventuel dépassement important du budget ?

9. Divers

Le Président ouvre la discussion générale sous le point divers.

Mme Fabienne Aeby, secrétaire communale, informe le conseil général qu'après étude le coût moyen de la transmission des documents a été estimé à CHF 1'000.- par séance et que de ce fait un document leur est transmis afin de pouvoir choisir le mode de convocation à savoir sous forme papier ou par courrier électronique. De plus, elle rappelle que dorénavant la salle communale est munie d'un accès wifi et que les conseillers généraux peuvent venir avec leur portable lors des séances.

M. Thierry Niedegger relève les photocopies couleur du dernier procès-verbal du conseil général qui auraient pu être noir blanc ou être moins nombreuses.

Mme Aeby répond qu'en effet, il en sera tenu compte pour une prochaine fois, la présentation avait été transmise sous ce format et une fois que le photocopieur est programmé pour la première page en couleur, il travaille en mode couleur pour toute l'impression.

M. Georges Baechler relève que lors du conseil général du 3 décembre 2013, il était prévu de voter un crédit concernant le collecteur d'eaux usées de la Rosière.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour suite à un fait nouveau émanant de la société de laiterie concernant leur source d'eau.

D'après le message du conseil communal du 3 décembre 2013, une séance devait être agendée entre la commune, la société de laiterie et le service de l'environnement.

Quelles sont les décisions qui ont été prises suite à cette séance ?

M. le Syndic indique que la séance n'a pas eu lieu. La laiterie ne s'est pas encore déterminée si elle poursuit l'activité de distribution de l'eau ou si elle abandonne cette source. Si c'était le cas, l'assainissement devra être envisagé différemment.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance en remerciant les participants et les invite à partager le verre de l'amitié qui est offert par le groupe PDC Futuro.

Belfaux, le 29 juillet 2014

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Zbinden', with a stylized, flowing script.

Christophe Zbinden

La Secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabienne Aeby', with a stylized, flowing script.

Fabienne Aeby



Etude éolien Groupe de travail Piamont



Groupe de travail Piamont Potentiel parc Eolien entre Belfaux et Noréaz

Groupe de travail fondé par Greenwatt

- Greenwatt SA, filiale du Groupe E, a fondé un groupe de travail pour évaluer l'opportunité d'un parc éolien entre Belfaux et Noréaz.
- Greenwatt propose une implantation en forêt afin d'éviter les nuisances pour la population.
- Greenwatt est en contact avec les autorités cantonales depuis 2013 pour l'implantation en forêt. Une décision du CE sur la teneur du plan directeur éolien est attendue en fin 2014.
- Les communes participant au groupe de travail Piamont:
 - Autafond
 - Belfaux
 - Chésopelloz
 - Corminboeuf
 - Noréaz
 - Ponthaux



Groupe de travail Piamont

Potentiel Eolien par communes

- chiffres comparatifs sur l'autoproduction électrique (au bilan annuel) :
consommation électrique de vos communes par rapport au potentiel raisonnable de production avec l'éolien dans votre périmètre.

Commune	Consom 2011 en kWh	Potentiel RAISONNABLE nb éoliennes	Potentiel MAX nb d'éoliennes	Potentielle production avec éolien sur votre commune en kWh/an	Potentiel taux d'auto- production électrique (bilan annuel) avec éolien	
Aulendorf	427'664	2	3	9'000'000	2104%	
Belfaux	16'569'419	2	2	9'000'000	54%	
Chisoppelloz	982'599	0*	0*			* des emplacements en- dessous de 500m de distance existent certainement.
Corninboeuf	8'685'803	2	2	9'000'000	104%	
Noréaz	2'940'949	3	4	12'000'000	408%	
Ponthaux	2'336'838	2	5	8'000'000	342%	
Commentaire :	Ce potentiel taux d'auto-production électrique (bilan annuel) avec éolien ne prend en compte que la nouvelle production avec l'éolien.					

Groupe E Greenwatt SA 19.03.2014 Groupe de travail éolien «Piamont» : 3ème réunion

7 CONFIDENTIEL



COMMUNE DE BELFAUX



28.04.2014

3

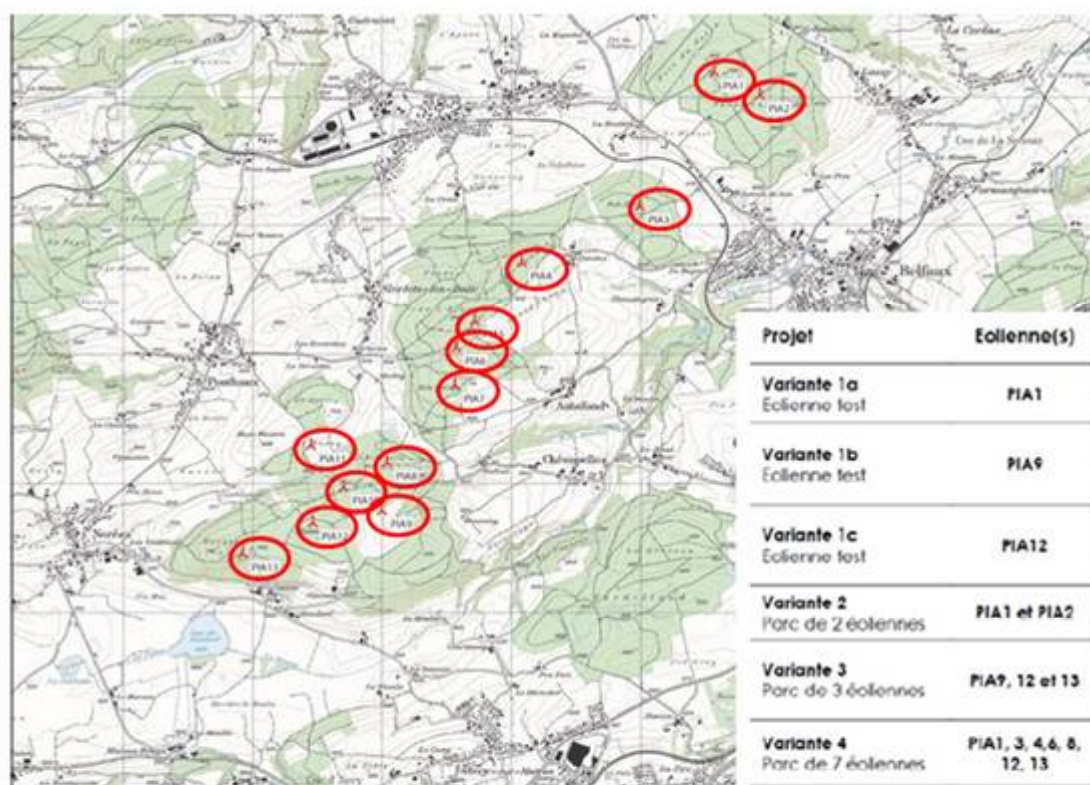


Figure 2: Localisation des emplacements potentiels dans les environs du Piamont. Au total 13 emplacements potentiels ont été retenus.



COMMUNE DE BELFAUX



28.04.2014

4

Estimations investissements / chiffre d'affaire

Projet	Variante 1 (Eolienne-test)	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Coût achat des éoliennes [mio CHF]	7,2	14,4	21,6	50,4
Équipements sup. [mio CHF]	0,4	0,8	1,2	2,8
Planification, divers [mio CHF]	1	1,2	1,5	2
Raccordement électrique [mio CHF]	1	1,2	1,5	5
Génie civil (accès) [mio CHF]	0,1	0,2	0,4	1,2
TOTAL [mio CHF]	9,7	17,8	26,2	61,4

Production annuelle nette estimée [GWh/an]	Variante 1 (Eolienne-test) 5	Variante 2 10	Variante 3 15	Variante 4 35
CA sur 20 ans [mio CHF]	20	38	58	138
CA annuel [mio CHF]	1,0	1,9	2,9	6,9
Prix de rachat selon RPC, moyenne sur 20 ans [cts/kWh]	19,78	19,78	19,78	19,78

Modes de rémunération

Différents modes de rémunération sont envisageables pour les collectivités partenaires du projet.

- **Rémunération selon un forfait annuel** établit suivant le nombre ou la puissance des éoliennes.
- **Rémunération selon une participation au chiffre d'affaire (CA)** engendré par le parc éolien : 2,5% du CA pour les collectivités, 2,5% du CA pour les propriétaires fonciers (privilégier les parcelles publiques), 1% du CA pour approvisionner un fond de développement régional.

Dans l'optique d'une rémunération selon une participation au chiffre d'affaire, le tableau suivant donne une valeur approximative des retombées financières attendues selon chaque variante de projet.

CA annuel [CHF]	Variante 1 (Eolienne-test) 1'000'000	Variante 2 1'900'000	Variante 3 2'900'000	Variante 4 6'900'000
1 % du CA annuel [CHF]	10'000	19'000	29'000	69'000
2,5 % du CA annuel [CHF]	25'000	47'500	72'500	172'500
5 % du CA annuel si le propriétaire foncier est la commune [CHF]	50'000	95'000	145'000	345'000



Photomontage 31 : Vue depuis N°9 Belfaux – Variante 4 (distance approximative de l'éolienne PIA3 : 1.6 km).



Photomontage 37 : Vue depuis N°10 Montaubert – Variante 4 (distance approximative de l'éolienne PIA3 : 1.8 km). Les éoliennes PIA12 et PIA13 ne sont que très partiellement visibles : elles sont situées à gauche de l'image derrière la maison.



Photomontage 43 : Vue depuis N°11 Corninboeuf – Variante 4 (distance approximative de l'éolienne PIA3 : 2 km).



Photomontage 49 : Vue depuis N°13 Cormagny – Variante 2 (distance approximative de l'éolienne PIA1 : 3.1 km).

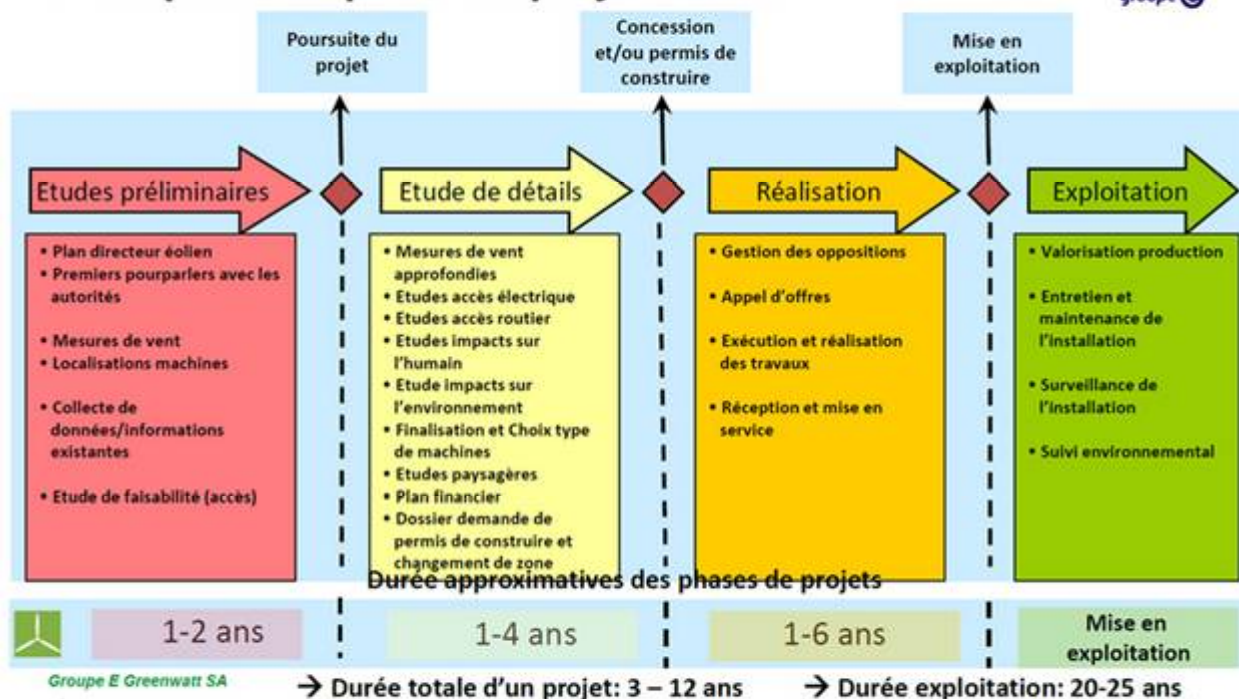


Photomontage 31 : Vue depuis N°9 Belfaux – Variante 4 (distance approximative de l'éolienne PIA3 : 1.6 km).



Photomontage 12 : Vue depuis N°3 Avry – Variante 4 (distance approximative de l'éolienne PIA9 : 2 km).

Principales étapes d'un projet éolien



COMMUNE DE BELFAUX

Aspects légaux

- 2010 : Postulat de R.Cramer au Conseil des Etats: **Simplification de la construction d'éoliennes en forêt et dans les pâturages boisés.**
- 2012 : Postulat de R.Cramer publié et approuvé par le Conseil Fédéral.
La loi actuelle autorise déjà les éoliennes en forêt : « Les cantons ont d'ailleurs déjà la possibilité de désigner les forêts comme zones d'implantation d'éoliennes ».
- La position du canton de Fribourg (DIAF/SFF) est la même que celle de la Confédération. Si les conditions suivantes sont remplies de manière cumulative, des dérogations peuvent être accordées:
 - le défrichement répond à des exigences primant l'intérêt à la conservation de la forêt;
 - l'ouvrage pour lequel le défrichement est sollicité ne peut être réalisé qu'à l'endroit prévu;
 - le défrichement ne présente pas de sérieux dangers pour l'environnement;
 - les exigences de la protection de la nature et du paysage sont respectées.
- Fin 2014 : le Conseil d'Etat décidera
 - la teneur du nouveau plan directeur éolien du canton de Fribourg
 - Si Fribourg devient pionnier du tournant énergétique éolien en plaine



Rappel des critères de décision encore à étudier et affiner

Le projet se trouve au stade de la pré-étude de faisabilité.

Des études d'impact et techniques devront être initiées afin de déterminer précisément la faisabilité pour chaque emplacement. De nombreux critères doivent être pris en considération pour la planification d'une éolienne-test ou d'un parc éolien sur le site du Piamont. Il s'agit en particulier de :

- La protection contre le bruit et les normes en la matière
- Les ombres clignotantes et les recommandations y relatives
- L'impact sur la navigation aérienne, les radars et antennes de télécommunication (MétéoSuisse, OFAC, Skyguide, OFCOM, DDPS, etc.).
- La protection de la nature : limitation de l'impact sur l'avifaune, les chiroptères et les milieux naturels
- L'impact paysager : respect des lignes de force du paysage, respect des proportions paysagères, minimisation du nombre d'éoliennes et densité
- Les aspects techniques : les travaux de génie civil pour les accès et places de grutage ainsi que le raccordement électrique
- Les aspects énergétiques : distance entre les éoliennes, exposition et altitude, prévision énergétique pour le parc, mesure des vents
- La situation foncière : privilégier les parcelles communales.
- Les enjeux politiques et économiques



COMMUNE DE BELFAUX



28.04.2014

11

Eolien sur la commune de Belfaux

- Est-ce que la commission des énergies et le CC de Belfaux préavisent favorablement
 - l'implantation potentielle de 2 éoliennes en forêt sur le territoire de Belfaux (Devin + bois du fossé vers le réservoir) ?
- la construction éventuelle d'une éolienne test à Belfaux (procédure simplifiée sans votation populaire)?

OUI

OUI



Une lettre en conséquence, co-signée par les communes du groupe de travail Piamont, a été envoyée au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg



COMMUNE DE BELFAUX



28.04.2014

12

[illegible]

